

1- BILAN - CSAD « Carte Scolaire 2026 » - mardi 16 juin 2026

2- Compte rendu détaillé – CSAD79 – mardi 16 juin 2026

1- BILAN - CSAD « Carte Scolaire 2026 » - mardi 16 juin 2026

Suite au CSAD de ce jour, la DASEN a pris la décision de **4 ouvertures de classe** :

- **3 réouvertures** qui annulent 3 fermetures actées en mars:
 - Coulonges / l'Autize primaire
 - Beaulieu sous Parthenay primaire
 - RPI Louin / St Loup Lamairé

- **1 ouverture** :
 - Chizé maternelle

Pour financer ces 4 mesures de carte scolaire, la DASEN ferme **2 postes de remplaçants** : 1 à Thouars (école d'Argentonnay) et 1 à Melle (école de Fontivillié)

BILAN de la carte scolaire 2026 :

- **25 fermetures de classe**
- **4 ouvertures de classe**
- **28 suppressions de postes d'enseignants**

La FNEC FP-**FO79** a demandé l'**annulation de toutes les suppressions de postes d'enseignants et de toutes les fermetures de classes**, le maintien de toutes les structures scolaires quelle que soit leur taille et la création de tous les postes nécessaires (administratifs, médecins, infirmiers, assistants sociaux, AESH sous statut, AED, remplaçants, enseignants spécialisés...) et des places en établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins.

Nous demandons, toujours et encore que **chaque école soit couverte par un RASED complet** comprenant un psy-EN et deux enseignants spécialisés, avec des interventions hebdomadaires.

Pour ces raisons, **FO** a voté **CONTRE** ces propositions de carte scolaire, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales. Cela oblige la DASEN à réunir à nouveau un CSAD de repli le mardi 23 juin à 9H.

A noter que ce 23 juin, le CDEN se réunira à 17H à la préfecture pour entériner cette carte scolaire 2026 dans les Deux Sèvres.

2- Compte rendu détaillé – CSAD79 – mardi 16 juin 2026

Présents :

2 FO, 5 FSU-CGT, 2 UNSA, 1 CFDT

DASEN, Secrétaire Général DSDEN, IENA

Services : Mme Masson, Mme Dunot, Mme Salmon

IEN : Marais, Saint Maixent, Ecole Inclusive, Bressuire

La **DASEN** explique que les autres IEN sont pris pour le CRPE.

La **DASEN** indique qu'il n'y aura peut-être pas d'instance à la rentrée, au prétexte de l'arrivée d'un nouveau DASEN. En cas d'ajustement (ouvertures de classe), il pourrait y avoir des remplaçants affectés sur un poste à l'année...

Déclarations liminaires lues par les organisations syndicales siégeant dans cette instance : FSU-CGT, UNSA, CFDT, **FO**

La **DASEN** dit ne pas avoir d'éléments de réponse à fournir suite à ces déclarations liminaires.

Elle explique que si on s'en tient à des mesures uniquement quantitatives, une quarantaine de fermetures de classes supplémentaires était possible.

Elle propose d'étudier les situations dans une optique d'ouverture lors de ce CSAD.

Elle ne veut pas fermer dans la mesure où le mouvement est déjà fait.

Il y a eu par le passé des créations de postes de remplaçants avec la politique de formation continue.

*Mais selon la **DASEN** et le **SG**, le remplacement est non efficient (66%), le département est donc surdoté.*

Pour cette phase d'ajustement, l'effort sera porté sur le rural si on veut être au plus juste.

Néanmoins, la baisse démographique est considérable dans les années à venir et certaines écoles vont se vider petit à petit.

La DASEN explique qu'il y a une nécessaire anticipation avec une restructuration à réaliser à tous les degrés avec une attention au temps de transport qui ne doit pas être trop long.

Prévision de 4000 élèves en moins sur les 10 ans à venir (2025-2035)

Prévision de 23% des élèves en moins dans 10 ans en collège... »

Pour **FO**, cette baisse démographique doit être l'occasion de baisser les effectifs dans les classes, de créer et recréer tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école : remplaçants, enseignants spécialisés, AESH, assistants sociaux, infirmiers, médecins scolaires...

Lors du CSA de repli le 2 avril, il restait **2,74 ETP** (équivalent temps plein).

La **DASEN** ne propose aucune fermeture pour cette deuxième phase.

Elle réalise **3 réouvertures** :

- **Coulonges sur l'Autize**
- **RPI Louin / Saint Loup Lamairé**
- **Beaulieu sous Parthenay**

Elle réalise une **ouverture à Chizé maternelle**

D'autres écoles ont des effectifs dépassant les 25 élèves par classe. Mais la DASEN refuse des ouvertures supplémentaires.

Des écoles touchées par une mesure de carte scolaire en mars ont demandé une réouverture, leurs demandes ont été refusées.

FO dénonce que ces fermetures affaiblissent l'école publique. Les parents vont petit à petit inscrire leurs enfants dans le privé. Certaines écoles sont menacées de disparition à moyen terme. Ce sont également des conditions de travail qui vont encore plus se dégrader pour les collègues.

Pour compenser ces ouvertures, la **DASEN** propose de **supprimer 2 postes de brigade** : 1 dans le thouarsais (**Argentonnay**) et 1 dans le mellois (**Fontivillié**).

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces propositions.

Un **CSA de repli** est prévu le **23 juin** à 9h.

Le **CDEN** aura lieu le même jour à 17h.

QUESTIONS DIVERSES - FNEC FP FO79

1- Problème du remplacement : de plus en plus d'enseignants du 1er degré ne sont pas remplacés lorsqu'ils sont en arrêt ou en autorisation d'absence de droit. Le non remplacement en école maternelle et élémentaire engendre des problèmes de sécurité dans les écoles et de détérioration inadmissible du service public et des conditions d'enseignement. Les collègues se voient dans l'obligation de renvoyer les élèves qui peuvent être gardés par les parents et/ou de surcharger les classes. Les sorties scolaires sont annulées faute de remplaçant et les collègues sont en première ligne pour recevoir le mécontentement des parents.

Quelle réponse apportez-vous, Madame la DASEN ?


Quelles sont les directives claires en cas de non remplacement ?

Le **SG** répond avec des statistiques sur le remplacement :

-Comparatif : 2691 demi-journées non remplacées (2024-2025) / 1248 demi-journées non remplacées (2025-2026)

NB : Les équipes éducatives (EE) non remplacées ne sont pas comptabilisées

Un **nouvel outil concernant la gestion du remplacement** devrait prochainement arriver. Il n'est pas prévu pour la rentrée prochaine.

 Il est question que ce nouvel outil ne permette plus la prise en charge de l'**ISSR** pour certains types de remplacement (EE notamment, la question se pose également pour les remplaçants qui déchargent les directeurs des écoles d'1 à 3 classes), il faudrait possiblement passer par Chorus.

Pour **FO**, on assiste-là à une politique des fonds de tiroir.

Selon le **SG** et la **DASEN**, 96% des absences sont remplacées mais **l'efficacité** n'est que de 66% (ce qui signifie que les remplaçants sont en remplacement 66% du temps et le reste dans leur école de rattachement).

La DASEN informe que ce chiffre de l'efficacité est scruté par le ministère qui pilote ainsi les moyens à allouer aux départements...

Quelles sont les priorités du remplacement ?

- absences syndicales pour les représentants du personnel titulaires pour les instances
- absences sur écoles 1 à 3 classes
- congés longs
- absences pour formation institutionnelles (plan en tout genre)
- absences sur les écoles 4 classes et plus
- congés de formation syndicale
- ESS
- autres demandes

Lors des sorties scolaires, si absence d'enseignant faute de remplacement, il appartient à l'école de vérifier que le taux d'encadrement soit suffisant.


Selon le **SG**, la problématique du non-remplacement ayant conduit à l'annulation d'une sortie n'a concerné qu'une école cette année.

Quelles sont les directives claires en cas de non remplacement ?

En cas d'absence non remplacée, les élèves sont répartis dans les autres classes **en fonction des effectifs présents**.

L'IENA rappelle que le bureau du remplacement reste attentif aux situations particulières et que les petites structures sont une priorité.

Pour **FO**, la suppression de 2 postes de remplaçants (qui s'ajoutent à celles déjà actées en mars dernier de 2 postes de remplaçants et des postes de brigade d'appui du département) ne fera qu'aggraver les situations souvent difficiles dans les écoles et pour les collègues.

 A noter qu'en 2026-2027, à **Bressuire** et **Parthenay**, la gestion des remplacements se fera par les secrétaires de ces 2 circonscriptions comme cela se passe à **Melle**. Ce sera à titre expérimental sur 1 an.

Les circonscriptions de **Thouars**, **Niort/Saint Maixent** et le **Marais** continueront à être gérées par le bureau du remplacement.

FO est favorable à cette expérimentation car elle réaffirme la relation primordiale entre la secrétaire d'une circonscription et le PE brigade.

2- Rythmes Scolaires : Mme l'IEN de Melle a contacté les 6 écoles qui souhaitaient rester à 4,5 jours pour leur annoncer que la demande de la com' com' d'avoir un rythme unique était retenue pas la DASEN et le Recteur. Mme la DASEN vous vous étiez engagée à considérer l'avis de chaque conseil d'école.

Qu'est-ce qui a changé et qui a donné raison à la Communauté de Communes Mel-lois en Poitou ?

La **DASEN** explique avoir souhaité prendre en compte l'ensemble des avis de toutes les écoles (9 écoles ont souhaité rester à 4,5 jours). Elle rappelle que les 4 jours restent une exception.

Elle a eu une volonté d'harmoniser avec un rythme unique, de prendre des décisions centrées sur l'intérêt de l'enfant, la question des transports.

La DASEN pense que pour la Communauté de communes, financièrement parlant, il était plus facile d'organiser l'accueil des enfants sur le temps hors scolaire.

Pour **FO**, il était important qu'enfin les écoles soient entendues.

3- Prix du carburant : y aura t il une revalorisation des frais kilométrique pour les personnels itinérants ?

Le ministère a généreusement acté une revalorisation de 1 centime du km (du 1er juin au 1er décembre). **Mais que va-t-on faire de tout cet argent ???!!** Les collègues apprécieront...

4- NBI en ULIS école : nous nous sommes aperçus qu'en cas d'absence supérieure à un mois du titulaire d'un dispositif ULIS, le remplaçant ne touchait pas la bonification NBI associée à cette mission. Et cela, au motif que les services de paie ne disposaient pas d'un document précisant le nom du titulaire et celui du remplaçant, comme cela se fait pour une intérim de direction supérieure à un mois. Quelle solution pouvez-vous proposer aux collègues remplaçants pour qu'ils bénéficient de leurs pleins droits ?

Les NBI ne peuvent pas être données à deux personnes en même temps.
Le collègue perd sa NBI seulement en cas de congé longue maladie (**CLM**) ou en congé longue durée (**CLD**). Le collègue remplaçant peut alors y prétendre.

Pour **FO**, il y a là matière à demander.
Contactez-nous si vous avez effectué ce type de remplacement.

5- AESH : au vu de ce qu'il se passe dans certains départements, nos collègues AESH se demandent si elles ne vont pas être affectées sur un PAS et non plus sur un PIAL. Quelle réponse avez-vous à leur apporter ?

Les **PAS** englobent plusieurs PIAL dans certains départements. Ce n'est pas le choix fait dans notre académie. Les AESH restent affectés sur les PIAL/PAS.